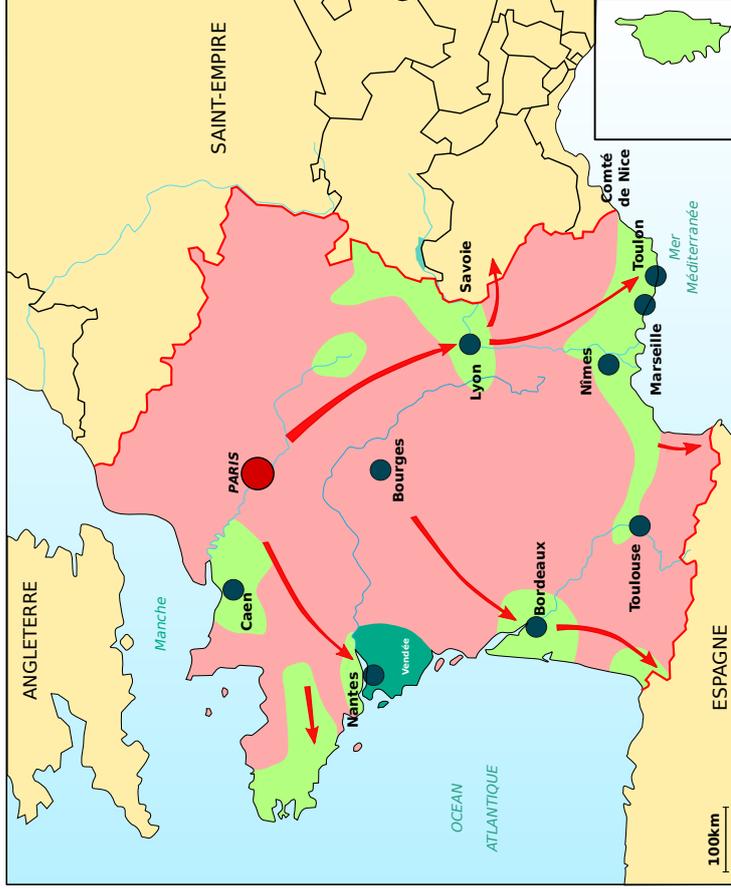


# La République en danger: les menaces intérieures

Doc. 1: Les menaces intérieures



- Centre d'impulsion de la Révolution
- frontières en 1789
- ➔ Contre-Attaques françaises
- Révolte vendéenne
- Foyers fédéralistes
- Zones d'insurrection

**Doc. 2 - Henri de La Rochejaquelein au combat de Cholet,**  
17 octobre 1793,  
peinture de Paul-Émile Boutigny,  
Musée d'art et d'histoire de Cholet



Source: Wikimedia



## Doc. 3 - La loi des suspects (17 septembre 1793)

« Art.1 - Après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République et qui sont encore en liberté seront mis en état d'arrestation.

Art.2 - Sont réputés suspects : 1. Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie(1) ou du fédéralisme(2) et ennemis de la liberté.

Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme

Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses représentants.

Ceux des nobles, aussi bien les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution.

Ceux qui ont émigré du 1er juillet 1789 au 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France. »

Décret du 17 septembre 1793.

1 : C'est-à-dire de la royauté.

2 : C'est-à-dire des Girondins.